



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE**

CONTRIBUTION

**POUR UNE METROPOLE
DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

Contrat de Ville 2024–2030

*Sanitas-Rotonde - Rabière - Rabaterie - Fontaines - Rives du Cher - Europe-Chateaubriand - Maryse Bastié -
Bord de Loire - Niqueux Bruère-Pagnol - Rochepinard - Bergeonnerie - Morier - Vallée Violette - Galboisière - Petit Plessis*



La Politique de la Ville a 30 ans. Bel âge pour **faire un bilan et poursuivre la transformation** de notre Métropole en « Territoire de Hautes Valeurs », qu'elles soient humaines ou environnementales, concrètes ou conceptuelles.

La discrimination positive est un principe qui traverse notre Société depuis près de cinq décennies. Dans les quartiers prioritaires, elle se traduit en Contrat de Ville pour **combattre les Inégalités urbaines**.

A nous de développer ce qui fonctionne bien et d'**inventer de nouvelles actions** dans un cadre rénové. N'oublions jamais que **c'est dans la complexité que naissent les innovations**. Dans nos quartiers prioritaires, elles s'expérimentent quotidiennement. Cependant, elles peinent parfois à dépasser les frontières que les Villes se donnent. Dommage car leur diffusion et leur utilisation sont indispensables !

Malgré un **temps réduit pour répondre à la saisine de la Métropole**, les préconisations et actions précises proposées par le CODEV peuvent aider à répondre à ces défis.

CONTEXTE

Pour découvrir nos quartiers prioritaires : Les essentiels de l'évaluation du Contrat de Ville 2015 – 2023

PORTRAIT : Quartiers Politique de la Ville (QPV)

- **Territoires** : 10 quartiers prioritaires sur 4 communes (32000 habitants - 17000 logements dont 14500 sociaux) – 5 quartiers en veille active sur 4 communes (5000 habitants - 2700 logements dont 1300 sociaux) – 4 quartiers de renouvellement urbain sur 3 communes – 4 réseaux d'Éducation prioritaires sur 3 communes (4 collèges et 17 écoles maternelles et élémentaires – 2 cités éducatives sur 2 communes)
- **Population** : Plus de jeunes que de séniors mais forte hausse de la part des + de 60 ans, des personnes seules et des familles monoparentales – 5 QPV gagnent des habitants et 5 en perdent
- **Revenus** : Taux de pauvreté élevé en QPV (40 à 58%) et en hausse (+ 2.6 à 9 points) – Hausse du revenu disponible des habitants des QPV mais écart se renforce par rapport au revenu médian de TMVL
- **Prestations** : Taux très élevé de bénéficiaires (77 %) – Hausse de 1.7 % de bénéficiaires entre 2014 et 2020 malgré une baisse du nombre d'habitants (- 0.3 % entre 2013 et 2018)
- **Emploi** : Depuis 2017, baisse du nombre total de demandeurs d'emploi (- 9 % en QPV) – Hausse des demandeurs qualifiés (+ 17 % de niveau BAC ou + et - 19 % en QPV avec niveau CAP ou inférieur) – Difficulté pour les habitants, demandeurs d'emploi, à valoriser leurs compétences
- **Éducation** : Écarts importants entre établissements – Baisse des effectifs du premier degré – Indicateurs de réussite qui progressent dans les collèges de l'Éducation prioritaire - Mixité sociale variable entre collèges.

AU FIL DU BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 : Extraits pour chaque thématique

PROJET

- **Politique de la Ville** : « Intégrée à l'échelle des quartiers mais fragile au niveau métropolitain » – « Certain cloisonnement entre les dispositifs de la Politique de la Ville et du Droit commun »
- **Priorités du contrat** : « Pas toujours clairement énoncées ou partagées dans leurs attendus » – « Comment les inscrire dans le projet global ? »
- **Dimensions sociale et urbaine** : « Absence d'un projet métropolitain fort rend difficile l'articulation des volets social et urbain du Contrat » – « Concertation des habitants dans les projets de Rénovation urbaine et prise en compte de l'expertise d'usage restent à développer »
- **Piliers** : « La cohésion sociale est largement majoritaire. L'emploi et le développement économique sont en moyenne près d'un tiers des actions annuelles programmées. Les valeurs de la République et citoyenneté représentent en moyenne 15% de la programmation totale. Le renouvellement urbain et le cadre de vie sont les moins développés »

ACTIONS

- **Programmation globale** : « Malgré la coordination, des difficultés au moment de l'instruction de l'appel à projets » – « Les actions sont classées par les villes par pilier du Contrat de Ville. L'État classe selon la nomenclature de DAUPHIN »
- **Actions programmées** : « Stabilité du nombre d'actions annuelles » – « Opérateurs se plaignent d'une procédure chronophage qui favorise les grosses structures » – « Habitude opérationnelle conduit le plus souvent à renouveler la programmation sans reformuler les modalités d'action »
- **Effets de concurrence** : « Politique ou financier, les effets de concurrence sont présents entre les collectivités et les quartiers » – « Superposition des dispositifs et appels à projet rend complexe pour chacun la lecture du paysage institutionnel »

MOYENS

- **Financement** : « Augmentation importante des financements dédiés à la Politique de la Ville (+ 63 % entre 2016 et 2022) » – « Co-financement de chaque action est relativement opaque »
- **Comité de pilotage** : « Reste souvent une chambre de validation, très formelle » – « Absence de débat stratégique sur les orientations annuelles »
- **Conseils citoyens** : « Avancées encore balbutiantes » – « Essoufflement pour beaucoup d'entre eux » – « mobilisation sur la durée très difficile » – « Qu'attend-on réellement de cette instance ? »
- **Socle d'action, la proximité** : « Professionnels de terrain sont extrêmement investis dans leur mission » – « Leur énergie s'appuie très souvent sur leur engagement militant » – « Moyens humains restent insuffisants » – « Coordinations de quartier sont indispensables » – « Articulation entre les échelles quartier, communale et métropolitaine n'est pas encore fluide » – « Questionnement sur la géographie prioritaire »

EN CONCLUSION: Il est important de souligner que l'on observe des **situations de quartiers très différentes les unes des autres**. Comme nous le montrent les données présentées par l'ATU, certains quartiers sont en grande difficulté alors que d'autres sont dans des dynamiques ascendantes. L'objectif est de **réguler les risques de déséquilibre entre territoires**, de **développer des dynamiques inter quartiers** pour essayer de tirer les territoires les plus en difficulté vers une amélioration... Et ne pas oublier que le sens de la politique de la ville est de **réduire les inégalités entre centre(s) et périphérie(s)**.

*Le nouveau Contrat de Ville devra avoir un périmètre révisé,
des axes stratégiques resserrés et une participation citoyenne ravivée.*

PRÉCONISATIONS du CODEV

*3 thèmes et 2 actions pour chacun des 9 objectifs...
Pour une véritable politique publique de solidarité métropolitaine !*

PROJET et CONTRAT : Meilleure connaissance de l'action prioritaire

- **Différencier la Politique de la Ville du Contrat de Ville** : Formation commune des acteurs locaux et des habitants à la Politique de la Ville – Création d'un « *Aide-Mémoire* » du Contrat de Ville à destination des habitants
- **Faire apparaître les financements Droit commun et Contrat de Ville** : Rapport financier annuel des aides aux quartiers (Droit commun et Contrat de Ville) - Tableau thématique des actions QPV/hors QPV en indiquant leur durée, le nombre de destinataires et leurs moyens
- **Se rencontrer pour mieux se connaître** : Rencontres entre élus métropolitains et représentants des quartiers – Manifestations régulières « *Quartiers accueillent les habitants de la Métropole* »

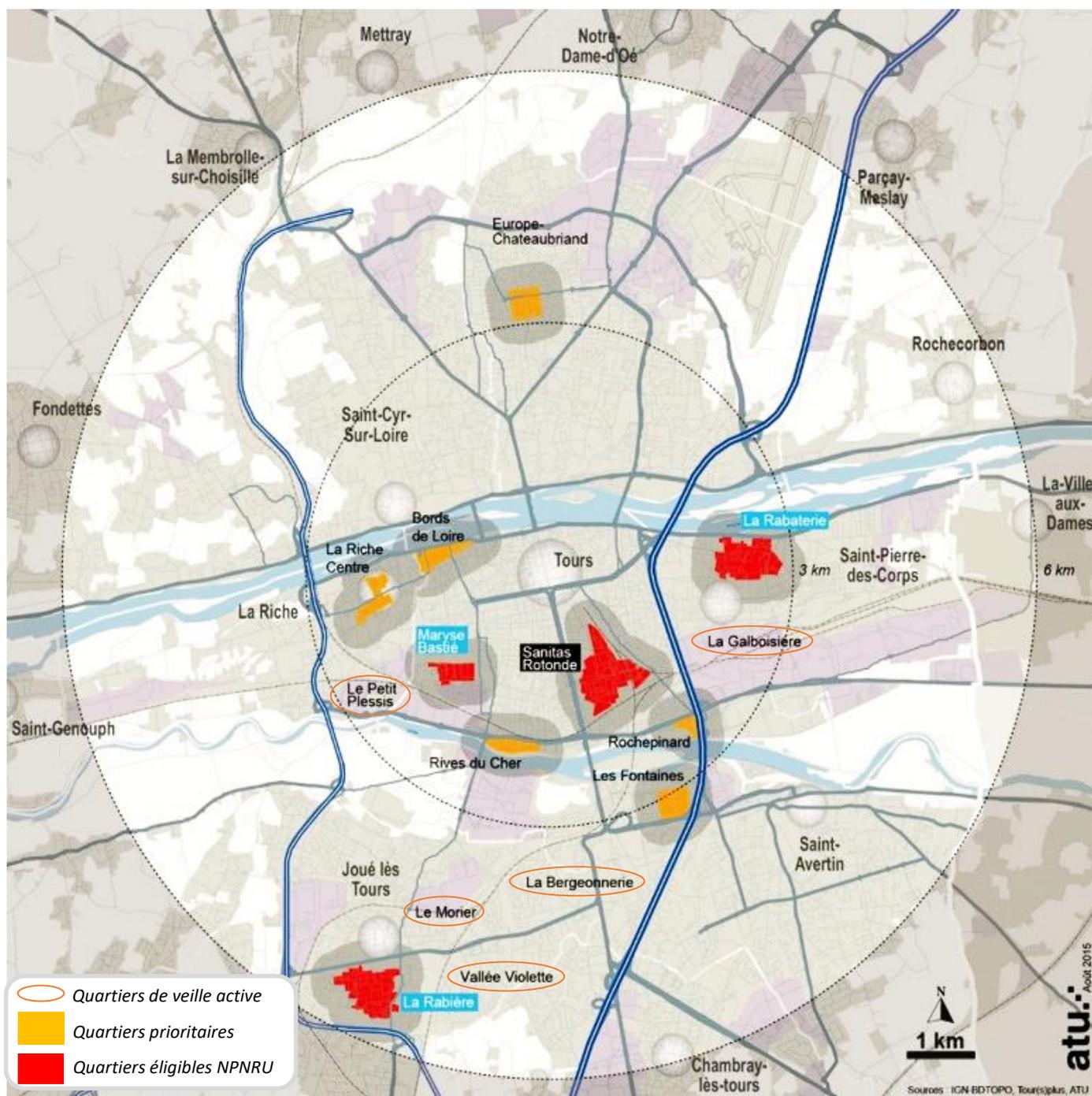
PROGRAMMATION et ACTIONS : Meilleure intégration métropolitaine

- **Donner une dimension métropolitaine** : Actions communes à tous les quartiers prioritaires en plus des actions spécifiques aux QPV – Intégration dans le site de la Métropole d'un volet Contrat de Ville (Présentation – Fonctionnement – Actions détaillées...)
- **Simplifier les procédures pour proposer des actions** : Règles de procédure et nomenclatures communes Métropole/État – Co-construction d'une fiche d'engagement simplifiée pour les structures proposant leurs services
- **Favoriser le renouvellement des actions** : Introduction de la règle « *Pas plus de 3 ans pour la même action* » avec ajustements possibles pendant cette période – Sollicitation directe de nouvelles associations pour des actions originales dans les domaines prioritaires

GOVERNANCE et CO-CONSTRUCTION : Meilleure participation de tous les acteurs

- **Informers les habitants de la Métropole** : Contrat de Ville complet pour chaque quartier accessible à tous et plaquette de présentation à destination des habitants – Rubrique régulière « *Que se passe-t-il dans les Quartiers Prioritaires Métropolitains ?* » dans les sites/bulletins municipaux et métropolitains
- **Associer sur la durée les habitants des QPV** : Nomination d'un « *interlocuteur officiel* » entre l'institution et les habitants, pour chaque quartier prioritaire – Soutien et animation institutionnelle des Conseils de citoyens
- **Simplifier la gouvernance et le suivi** : Diminution du nombre d'échelons de gouvernance et clarification de leur rôle – Instance stratégique resserrée avec comptes rendus systématiques adressés aux représentants institutionnels et aux habitants (QPV et hors QPV)

Permettre au CODEV de suivre le Contrat de Ville en l'associant au groupe adéquat



RESPONSABLE de L'ATELIER « INÉGALITÉS & SOLIDARITÉS – Contrat de Ville » du CODEV : Daniel DESLANDES

INTERVENANTE : Clara MOUSSAUD - Chargée de projets Politique de la Ville

MEMBRES BÉNÉVOLES de l'ATELIER :

Hélène AUBRY - Christian AVENET - Véronique DUTOUR - Benoît LAURET – Elisabeth MAUGARS
– François SARRAZIN

RÉDACTEUR et RAPPORTEUR : Daniel DESLANDES

DURÉE de l'ATELIER : Octobre 2023 / Novembre 2023

RÉALISATION et PUBLICATION : Rafaël LEGERET - Thomas GOTTSCHLING

ANNEXE : Lettre de saisine du CODEV sur le Contrat de Ville 2024-2030



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
Pôle politique de la ville
Dossier suivi par Clara MOUSSAUD
☎ 02.47.80.11.59
Mél : c.moussaud@tours-metropole.fr
Nos Réf : P 2.4.4/FJ/CM

Madame Lise PINAULT
Monsieur Alain DAYAN
Co-Présidents du Conseil de Développement
Tours Métropole Val de Loire

60 avenue Marcel Dassault
37200 Tours

Tours, le 22 juin 2023

Objet : Saisine pour association/intégration du CODEV dans la démarche de consultation citoyenne relative à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030

Madame, Monsieur, Co-Présidents du Conseil de Développement,

Tours Métropole Val de Loire et la Préfecture d'Indre et Loire, en partenariat étroit avec les villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche mettent en œuvre la politique de la ville sur les 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2023.

Cette politique publique de cohésion nationale, contractuelle et partenariale, définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est circonscrite aux quartiers en difficultés et vise à réduire les inégalités qui persistent entre ces territoires et les autres territoires métropolitains en matière d'éducation, de santé, d'insertion, de mobilité...

Tours métropole Val de Loire, sous l'égide de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Vice-président délégué à la politique de la ville et à la rénovation urbaine, pilote actuellement l'élaboration du nouveau contrat de ville devant s'appliquer sur la période 2024-2030 avec pour objectifs une géographie prioritaire actualisée, une participation citoyenne ravivée et une contractualisation resserrée.

Dans ce contexte, il me paraît intéressant de saisir le CODEV. Ses membres pourraient ainsi être associés pour enrichir les réflexions menées avec les habitants des quartiers lors de la consultation citoyenne menée durant l'été 2023. L'ensemble du diagnostic devant être finalisé pour fin septembre 2023, le tempo de mobilisation devra être rapide et souple, afin que la contribution du CODEV puisse être prise en compte dans le délai imparti. Les données recueillies seront valorisées dans le contrat final.

Clara MOUSSAUD, chargée de projet Politique de la ville au sein de la Direction du Développement urbain se tient à votre disposition pour finaliser les modalités de partenariat à ce sujet. (02.47.80.11.59, c.moussaud@tours-metropole.fr).

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, et vous prie de croire, Madame, Monsieur Les Co-Présidents, en l'assurance de mes salutations respectueuses.



Brucachet
Le Président,

F-AUGIS
Frédéric AUGIS

Adresser toute correspondance à M. le Président, sans indication de nom



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

📍 60 avenue Marcel Dassault
CS30651 – 37206 Tours Cedex 3
✉ codev@tours-metropole.fr

🌐 codev.tours-metropole.fr
📘 Facebook: @CODEVToursMetropole
🐦 Twitter: @codevtours
🌐 LinkedIn